

2011/3324 - Mairie annexe du 5e arrondissement, 5 place du Petit Collège à Lyon 5e - Déclaration préalable à la réalisation des travaux de ravalement de la façade - EI : 05067 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments) (BMO du 28/03/2011, p. 0699)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement :
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je voudrais vous faire un petit historique sur cet édifice qui compte beaucoup pour ce site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

Au XVII^e siècle, initialement, les lieux étaient occupés par un collège d'enseignement jésuite, fondé au XVII^e siècle grâce au don de Gabrielle de Gadagne. Il n'y avait à l'époque qu'un seul collège, situé sur l'emplacement de l'actuel lycée Ampère. Son nom officiel était Notre Dame de Bon Secours, mais il fut assez vite baptisé « Petit Collège » par les Lyonnais.

XVIII^e siècle : en 1734 le bâtiment fut entièrement rénové, les travaux durèrent huit ans. Les jésuites en profitèrent peu, ils furent expulsés des lieux en 1762 et remplacés par des prêtres séculiers.

En 1793, le bâtiment devient propriété de l'Etat, il est utilisé comme prison pendant une brève période. Au XIX^e siècle, en 1803, le bâtiment devient propriété de la Ville de Lyon. 1804 : l'institution des frères des écoles chrétiennes s'installe pour quarante ans dans le bâtiment. En 1808, installation de la faculté de théologie, elle quittera les lieux en 1885.

En 1843, les frères partent à Ainay et en 1852, création du 5^e arrondissement de Lyon, début de travaux d'aménagement. En 1870, installation de la mairie d'arrondissement au deuxième étage, en 1875 installation de la faculté de droit au troisième étage jusqu'en 1897 où elle déménage quai Claude Bernard. En 1980, ouverture de nouveaux locaux de la mairie rue Dr Edmond Locard, et en 1990 retour des services de la mairie d'arrondissement dans ce qui est aujourd'hui la mairie annexe.

Monsieur le Maire, au nom des habitants de la Ville de Lyon et du 5^e arrondissement, je voulais vous dire avec quelle émotion je présente ce dossier avec les projets et travaux programmés : le schéma de la façade existante date de 1848. Depuis plusieurs années la façade offre un aspect assez dégradé et la décision a été prise par vous de valoriser le patrimoine remarquable de cet établissement en redonnant à sa façade son lustre d'antan. Vous avez porté le projet Monsieur le Maire, et aujourd'hui il aboutit enfin.

Les travaux se voient allouer une enveloppe financière de 208.000 € TTC et comprennent :

- le ravalement des façades avec piquage des enduits défectueux, puis réfection avec un enduit à deux couches,
- le traitement des pierres avec nettoyage, gommage, regarnissage des joints et remplacement d'éléments endommagés,
- la mise au propre des installations électriques et fixation des câbles en corniche,
- le remplacement des menuiseries extérieures par des fenêtres à double vitrage, du rez-de-chaussée, de l'entresol et du premier étage, soit 26 fenêtres,
- la dépose des stores toile déchirée et le remplacement par des volets brise-soleil à baldaquins aux premier, deuxième et troisième étages, soit 39 unités.
- la mission de coordination s'est mise au travail.

Aujourd'hui, je voudrais remercier d'ores et déjà tous les services techniques qui ont travaillé sur ce projet et bien sûr, tous les élus qui vont voter pour ce bâtiment qui a été inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, et qui n'avait pas été ravalé. C'est pour cela que j'ai fait son historique, pour bien montrer que cela faisait des années qu'il n'avait pas été réhabilité. Aujourd'hui, pour moi c'est un jour de grande émotion. Aussi, mes chers Collègues, je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

M. LE MAIRE : Nous refaisons en même temps les façades du Palais Saint-Jean, ainsi que ce que nous allons réaliser dans le cadre du projet « Rives de Saône ». Cela va contribuer à transformer le Vieux Lyon, comme nous avons commencé dans le mandat précédent avec la place Benoit Crépu.

Dans le mandat suivant, on en fera encore plus, bien évidemment !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)